



Commune de Cheseaux

SUBVENTIONS ÉNERGÉTIQUES

Subventions en lien avec le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

Le Règlement communal du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable en vigueur depuis le 1er janvier 2019, peut être consulté en cliquant [ICI](#)

La directive municipale relative à la perception de la taxe peut être consultée [ICI](#)

Les liste des subventions prévues dès le 1er janvier 2019 peut être consultée [ICI](#)

Le formulaire de demande de subvention peut-être obtenu [ICI](#)

Renseignements :

Service de l'urbanisme

Maison de Commune

Route de Lausanne 2

Case postale 67

1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Tél. 021 731 95 59

urbanisme@cheseaux.ch